

# Actualité sur la réforme de la procédure disciplinaire de la profession d'avocat

Jeudi 20 octobre 2022  
de 9h30 à 12h30 - En visioconférence

eurojuris.fr

## Animé par :

### Olivier TOURNILLON

Avocat au Barreau du Val-de-Marne -  
Créteil  
Ancien Bâtonnier de l'ordre  
Cabinet MODERE & Associés

## Horaires :

9h30 / 12h30  
Soit 3 heures de formation

## Lieu :

Cette formation se tiendra  
uniquement en visioconférence

## Spécialités / compétences :

Toutes spécialités

## Public visé

Avocats, juristes

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à  
tous les professionnels du droit en  
exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification  
Qualiopi pour les actions de formation.  
Cette formation peut donc être prise en  
charge par les organismes financeurs.  
Numéro de déclaration d'activité  
d'EUROJURIS France :  
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas  
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1<sup>er</sup> septembre au 31  
décembre 2022 - Version 1

## Programme du séminaire

**Objectifs :** Cette formation a pour objectifs de traiter les points principaux du décret du 30 juin 2022 réformant la procédure disciplinaire de la profession d'avocat. Après cette matinée le participant connaîtra toutes les nouveautés apportées par cette réforme et impactant directement son activité.

### *Programme pédagogique de la matinée :*

#### Introduction

#### I / la procédure disciplinaire des avocats : rappels

A / L'infraction disciplinaire : sa qualification et son imprescriptibilité

B / Un rôle dévolu au Bâtonnier dans les faits  
L'enquête, la saisine, l'instruction

C/ L'instance disciplinaire, les sanctions, les voies de recours.  
Sa nature, son déroulement, son aboutissement

#### II / la réforme de la loi du 22 décembre 2021 et le décret du 30 juin 2022

A / L'ouverture du droit de saisine au justiciable

B / Les pouvoirs du Bâtonnier : ce qui change

C / Une procédure simplifiée ?

D/ la formation de jugement

#### Propos conclusifs et questions diverses

# Actualité sur la réforme de la procédure disciplinaire de la profession d'avocat

Jeudi 20 octobre 2022  
de 9h30 à 12h30 - En visioconférence

eurojuris.fr

## Animé par :

### Olivier TOURNILLON

Avocat au Barreau du Val-de-Marne -  
Créteil  
Ancien Bâtonnier de l'ordre  
Cabinet MODERE & Associés

## Horaires :

9h30 / 12h30  
Soit 3 heures de formation

## Lieu :

Cette formation se tiendra  
uniquement en visioconférence

## Spécialités / compétences :

Toutes spécialités

## Public visé

Avocats, juristes

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à  
tous les professionnels du droit en  
exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification  
Qualiopi pour les actions de formation.  
Cette formation peut donc être prise en  
charge par les organismes financeurs.  
Numéro de déclaration d'activité  
d'EUROJURIS France :  
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas  
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1<sup>er</sup> septembre au 31  
décembre 2022 - Version 1



## Déroulé horaire de la matinée :

- 9h15-9h30 : Accueil des participants en visioconférence
- 9h30-9h45 : Introduction
- 9h45/10h30 : La procédure disciplinaire des avocats
- 10h35-12h15 : La réforme de la loi du 22/12/2021 et le décret du 30/06/2022
- 12h15-12h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions
- 

## Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

## Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à [formation@eurojuris.fr](mailto:formation@eurojuris.fr) afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

## Modalités de suivi de cette formation en visioconférence :

Cette formation se tiendra uniquement en visioconférence. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam et d'un micro.

## Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 174€ TTC, soit 145€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non - Membre en visioconférence : 360€ TTC, soit 300€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société: ..... Profession : .....

## Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à [formation@eurojuris.fr](mailto:formation@eurojuris.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.